

## Liste des salaires caisse de pension

**La liste des salaires de la Caisse de pension GastroSocial vous permet de déclarer les salaires bruts AVS de vos employés devant être assujettis à la caisse de pension ou assurés facultativement.**

Vous trouverez également une liste des salaires vide dans le Downloadcenter de notre site web (gastrosocial.ch) sous forme de document PDF modifiable. Voulez-vous ne plus remplir des formulaires pour la déclaration des salaires à la caisse de pension ? Veuillez nous transmettre les données par le biais de miruSocial, le programme des salaires de GastroSocial, ou un autre programme des salaires compatible (voir à cet effet les interfaces mirusConnect et trans-info). Vous trouverez plus d'informations à ce propos sur gastrosocial.ch/online ou vous pouvez vous renseigner auprès de Gastroconsult à propos d'autres solutions en ligne.

Veillez lire attentivement les points **A, B, C** et **D**. Ces informations vous aideront à remplir correctement et intégralement la liste des salaires. Important : veuillez n'indiquer que les employés soumis à l'obligation de cotiser à une caisse de pension et ne pas oublier de signer la liste des salaires remplie !

### A Indications sur la personne assurée

#### Nom et prénom/Numéro AVS et date de naissance

Pour que nous puissions attribuer les bonifications de vieillesse à la bonne personne, nous avons **impérativement** besoin du nom et du prénom de l'employé ainsi que de son numéro AVS à 13 chiffres **et** de sa date de naissance.

#### Date d'entrée et date de sortie

Vous ne devez indiquer la date d'entrée que pour les **nouveaux employés** qui n'apparaissent pas encore sur la liste des salaires. Pour les **employés ayant quitté l'entreprise**, vous devez impérativement indiquer la date de sortie exacte.

### B Maladie, grossesse/accident/maternité

#### Maladie/Grossesse et accident

Pendant les 3 premiers mois, le salaire brut AVS valable avant le début de l'incapacité de travail reste soumis aux cotisations. En cas de salaires variables, la moyenne du salaire assuré depuis l'entrée de l'employé, mais au maximum des 12 derniers mois, est déterminante. Lors du calcul de la moyenne, les salaires mensuels inférieurs à CHF 2'390.– sont relevés à CHF 2'390.–. Vous trouverez davantage d'informations à ce sujet et des exemples dans le mémento **« Incapacité de travail en raison de maladie ou d'accident »** (voir aussi gastrosocial.ch/download).



Si une personne est **en incapacité de travail pendant plus de 3 mois**, nous avons **impérativement** besoin des certificats médicaux ou des copies de tous les décomptes d'indemnités journalières (cela vaut également pour les clients SWICA). Les documents fournis doivent attester de la durée totale et du degré de l'incapacité de travail. Pour que la Caisse de pension GastroSocial puisse examiner le droit à l'exemption de cotisations à 50 % ou à 100 %, nous vous prions de bien vouloir transmettre ces documents en même temps que la liste des salaires.

#### Allocation de maternité

La mère assurée doit continuer d'être assurée à raison de son **salaire brut AVS intégral**. En cas de salaires variables, la moyenne du salaire assuré depuis l'entrée de l'employé, mais au maximum des 12 derniers mois, est déterminante. Lors du calcul de la moyenne, les salaires mensuels inférieurs à CHF 2'390.– sont relevés à CHF 2'390.–.

## C Salaire brut AVS

### Obligation de s'assurer

Doivent obligatoirement être assurés tous les employés soumis à l'AVS qui touchent un salaire brut **mensuel moyen d'au moins CHF 1'792.50 (valable pour 2021)**. La moyenne est calculée sur base de la durée d'engagement pendant l'année civile. Si le salaire brut AVS mensuel est occasionnellement inférieur à CHF 1'792.50, mais qu'il dépasse encore en moyenne CHF 1'792.50, la cotisation minimale est à déduire et le salaire brut AVS complet est à inscrire sur la liste des salaires.

Nous attirons votre attention sur le fait que le décompte final tiendra compte de toutes les personnes inscrites sur la liste des salaires. C'est pourquoi nous vous prions de bien vouloir n'indiquer que le personnel soumis à l'obligation de s'affilier à une caisse de pension.

### Contrat à durée déterminée

Si une personne a un contrat à durée déterminée de **3 mois** ou **moins**, il n'y a pas d'obligation de décompter des cotisations à la caisse de pension. Les exceptions figurent à l'art. 1k de l'OPP 2.

### Les parts suivantes de salaire ne font pas partie du salaire brut AVS :

- Allocations familiales (y compris allocation pour enfants, allocation de formation professionnelle et allocation de naissance)
- Indemnité pour le linge professionnel, les vêtements de travail et les outils de travail (selon art. 30 CCNT)
- Indemnité pour les débours supplémentaires assumés par l'employé dans le cadre de son travail (frais)
- Primes de l'employeur en cas de décès de proches de l'employé, lors d'anniversaires d'entreprise, de fiançailles, de mariage ou de réussite d'examens professionnels jusqu'à CHF 500.– au maximum (selon art. 8 RAVS)

Vous trouverez davantage d'informations à ce sujet dans le Guide sur les assurances sociales et le décompte des salaires (voir aussi [gastrosocial.ch/download](https://gastrosocial.ch/download)).

## D Informations complémentaires importantes pour la comptabilisation des salaires bruts AVS

C'est à cet endroit que vous pouvez nous communiquer les **informations complémentaires importantes** pour la comptabilisation. **En font par exemple partie** : avenants de salaire pour les mois précédents, nom et date de naissance des nouveau-nés (à inscrire uniquement pour les femmes), fermeture annuelle de l'entreprise (durée exacte), congé non payé (durée exacte). Veuillez reporter le numéro de la ligne de la personne assurée (PA) concernée et indiquer les informations complémentaires importantes pour nous.

## Que se passe-t-il ensuite ?

Dès que nous avons reçu vos documents complets, **la comptabilisation est effectuée en règle générale dans les 30 jours**. Vous recevez ensuite le décompte des cotisations.

### Avez-vous des questions sur ce formulaire ?

L'équipe Cotisations de la Caisse de pension GastroSocial est volontiers à votre disposition :

T 062 837 71 71 ou [beitragePK@gastrosocial.ch](mailto:beitragePK@gastrosocial.ch)

Période de décompte : \_\_\_\_\_

Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_

Numéro de décompte : \_\_\_\_\_

Rue, Numéro : \_\_\_\_\_

Nom de l'entreprise, Propriétaire de l'établissement : \_\_\_\_\_

NPA, Localité : \_\_\_\_\_

**A**
**B**
**C**

Indications sur la personne assurée (PA)			Maladie, grossesse/accident/maternité				Salaire brut AVS (arrondi au franc)									
Nom et prénom Numéro AVS et date de naissance			Entrée le : Sortie le :	Veuillez cocher ce qui convient		en %	du	au								
0	Exemple	Dupont Françoise	E : _____	<input type="checkbox"/> Malade <input checked="" type="checkbox"/> Enceinte <input type="checkbox"/> Accident	50	01.02.xx	28.02.xx		4500.–	4500.–	4500.–					
		756.6514.5623.15	03.06.1982	S : _____	<input type="checkbox"/> Malade <input checked="" type="checkbox"/> Enceinte <input type="checkbox"/> Accident	100	01.03.xx	13.03.xx								
				<input checked="" type="checkbox"/> Allocation de maternité	du	14.03.xx										
1			E : _____	<input type="checkbox"/> Malade <input type="checkbox"/> Enceinte <input type="checkbox"/> Accident												
		756.	S : _____	<input type="checkbox"/> Malade <input type="checkbox"/> Enceinte <input type="checkbox"/> Accident												
				<input type="checkbox"/> Allocation de maternité												
2			E : _____	<input type="checkbox"/> Malade <input type="checkbox"/> Enceinte <input type="checkbox"/> Accident												
		756.	S : _____	<input type="checkbox"/> Malade <input type="checkbox"/> Enceinte <input type="checkbox"/> Accident												
				<input type="checkbox"/> Allocation de maternité												
3			E : _____	<input type="checkbox"/> Malade <input type="checkbox"/> Enceinte <input type="checkbox"/> Accident												
		756.	S : _____	<input type="checkbox"/> Malade <input type="checkbox"/> Enceinte <input type="checkbox"/> Accident												
				<input type="checkbox"/> Allocation de maternité												
4			E : _____	<input type="checkbox"/> Malade <input type="checkbox"/> Enceinte <input type="checkbox"/> Accident												
		756.	S : _____	<input type="checkbox"/> Malade <input type="checkbox"/> Enceinte <input type="checkbox"/> Accident												
				<input type="checkbox"/> Allocation de maternité												
5			E : _____	<input type="checkbox"/> Malade <input type="checkbox"/> Enceinte <input type="checkbox"/> Accident												
		756.	S : _____	<input type="checkbox"/> Malade <input type="checkbox"/> Enceinte <input type="checkbox"/> Accident												
				<input type="checkbox"/> Allocation de maternité												
6			E : _____	<input type="checkbox"/> Malade <input type="checkbox"/> Enceinte <input type="checkbox"/> Accident												
		756.	S : _____	<input type="checkbox"/> Malade <input type="checkbox"/> Enceinte <input type="checkbox"/> Accident												
				<input type="checkbox"/> Allocation de maternité												

D		N° de la ligne de la PA	Informations complémentaires importantes pour la comptabilisation des salaires bruts AVS
Exemple	0		Naissance de Luc Dupont 14.03.xx

**Personne de contact pour les demandes**

Total général : CHF

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_

Téléphone direct : \_\_\_\_\_

E-Mail : \_\_\_\_\_

Lieu et date

Signature de l'employeur